



Gala des Lauriers d'Or 2025
Guide des candidatures



Chambre
de commerce
et d'industrie
DE LA MRC DE MONTCALM

Qu'est-ce que le Gala des Lauriers d'Or ?

Historique

En 2021, la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Montcalm a repris l'organisation du Gala des Lauriers d'Or, après une pause de plusieurs années. À l'époque, l'événement était orchestré par la MRC de Montcalm en collaboration avec le Centre local de développement.

Depuis sa relance, le gala s'est imposé comme un rendez-vous incontournable pour la communauté d'affaires de la région. Il offre une occasion précieuse de rassembler les entrepreneurs, de souligner leurs réalisations et leurs succès.

Pourquoi poser sa candidature ?

Valoriser son parcours et ses réussites

Renforcer la crédibilité de votre entreprise

Faire grandir votre réseau d'affaires

Reconnaître votre équipe

Dates à retenir

- ◇ **28 juillet 2025** - Ouverture des mises en candidature
- ◇ **28 juillet 2025** - Ouverture de la billetterie
- ◇ **17 octobre 2025** - Date limite des mises en candidature
- ◇ **3 novembre 2025** - Annonce des finalistes
- ◇ **27 novembre 2025** - Gala

Description des catégories

- ◇ **Agriculture, production agricole et/ou transformation alimentaire**
Entreprise qui œuvre dans le domaine agricole et/ou agroalimentaire.
- ◇ **Manufacturier / Industriel / Construction**
Entreprise qui œuvre dans le domaine de la conception ou de la transformation de produits ou dans tout secteur de la construction.
- ◇ **Commerce de détail**
Entreprise dans le domaine de la vente au détail.
- ◇ **Entreprise de service**
Entreprise qui œuvre dans le domaine du service (incluant les bureaux de professionnels)
- ◇ **Jeune entrepreneur**
Entreprise détenue par un jeune qui aura moins de 35 ans au 31 décembre 2025.
- ◇ **Entrepreneur solo**
Entrepreneur qui n'a pas d'employé (travailleur autonome)
- ◇ **Nouvelle entreprise**
L'entreprise devra avoir un maximum de 24 mois d'existence au 31 décembre 2025.

Description des catégories

Catégories facultatives

◇ Innovation

Entreprise qui se distingue par une pratique innovante OU ayant fait preuve d'innovation en adaptant son modèle d'affaire aux nouvelles réalités du marché et/ou aux besoins du client.

◇ Pratiques RH

Entreprise qui se distingue par ses pratiques gagnantes en gestion des ressources humaines.

◇ Développement durable

Entreprise qui se distingue par ses pratiques innovantes en environnement et/ou en développement durable. Le développement durable est une approche qui nous aide à obtenir et à préserver un environnement naturel et bâti sain, une économie prospère, et une société dynamique et juste pour les générations actuelles et futures.

◇ Rayonnement hors région

Entreprise qui s'est particulièrement distinguée sur la scène provinciale, nationale ou internationale par l'essor de ses activités d'affaires.

Conditions à respecter pour assurer votre éligibilité

Votre formulaire de mise en candidature doit être complété et soumis avant le 3 octobre 2025, midi. Les dossiers incomplets devront être refusés.

- Votre entreprise doit être enregistrée au *Registre des Entreprise du Québec (REQ)*
- Votre déclaration annuelle au *REQ* doit être à jour
- Votre entreprise doit être en règle avec les instances gouvernementales et ses créanciers
- Votre formulaire dûment complété et incluant tous les éléments à joindre doit avoir été soumis dans les délais

Tout document pouvant appuyer votre candidature pourront être ajoutés à votre dossier (articles de presse, lettre de clients, recommandations, etc.). Veuillez les soumettre par courriel à info@ccimontcalm.ca en vous assurant de bien les identifier.

Il est attendu que les entreprises finalistes procéderont à leur inscription afin d'assurer leur présence lors du GALA.

Déposez votre candidature dès
maintenant !

